



Perspectives régionales à l'horizon 2025 : après la récession de 2020, une reprise économique forte mais partielle dans les trois régions

Les trois régions sont confrontées à une profonde récession en 2020

En 2020, suite aux conséquences de la crise du coronavirus, l'économie belge devrait connaître sa plus forte contraction depuis la Seconde guerre mondiale (-10,5 %). Cette récession se caractérise par son ampleur mais également par son origine non économique et par le fait qu'elle affecte, certes à des degrés divers, quasiment tous les secteurs d'activité. Dans ce contexte, et en tenant compte de la composition sectorielle de chacune des trois économies régionales, la contraction du PIB de 2020 est estimée à -11,1 % pour la Flandre, -10,3 % pour la Wallonie et -9,3 % pour Bruxelles.

Dans le scénario adopté, les branches d'activité et régions les plus touchées seraient également celles qui enregistreraient la plus forte reprise en 2021 et 2022. Le rebond du PIB flamand s'élèverait à 8,6 % en 2021 et à 3,6 % en 2022 tandis que le PIB wallon progresserait de 8,0 % et 3,2 % et le PIB bruxellois de 7,2 % et 2,6 %.

Au cours de la période 2023-2025, la dynamique de l'activité économique serait plus conforme aux tendances observées dans un passé récent. L'économie belge afficherait une croissance de 1,3 % par an en moyenne. À Bruxelles, la croissance du PIB ne dépasserait pas 0,9 % tandis qu'elle atteindrait 1,5 % en Flandre et 1,1 % en Wallonie. Dans les trois régions du pays, le niveau de l'activité économique resterait inférieur à celui qu'il aurait été dans un scénario sans pandémie.

Le taux de chômage augmente fortement en 2020 et 2021

Jusqu'à présent, les pertes d'emplois provoquées par la crise du coronavirus se sont surtout limitées aux contrats de travail temporaires ou atypiques. Les contrats à durée indéterminée ont en grande partie été épargnés, au prix d'une baisse transitoire de la productivité moyenne. Les entreprises ont ainsi, notamment, largement fait appel au dispositif assoupli de chômage temporaire pour réduire le volume de travail presté par leur personnel. L'activité du secteur marchand est toutefois durablement affectée par la crise, de sorte que l'emploi salarié régulier et l'emploi indépendant, eux aussi, finissent par être impactés.

Au niveau belge, l'emploi diminuerait de 108 000 personnes sur l'ensemble des deux années 2020 et

2021, soit -1,1 % par an en moyenne. Le recul de l'emploi mesuré selon le lieu de travail serait un peu moins prononcé en Région de Bruxelles-Capitale (-0,9 % par an en moyenne ; -13 000 emplois sur l'ensemble des deux années) ; il s'établirait à -1,1 % pour les Régions flamande (-66 000 emplois) et wallonne (-29 000 emplois).

En 2022, l'emploi repart nettement à la hausse dans les trois régions (+1,6 % en Flandre, +1,4 % en Wallonie et +1,0 % à Bruxelles). Au cours de la période 2023-2025, la croissance demeure intensive en main-d'œuvre : l'emploi situé en Région flamande progresserait de 1,0 % par an en moyenne, celui situé en Région wallonne de 0,9 % et celui situé en Région bruxelloise de 0,5 %.

Durant la période 2020-2021, compte tenu d'une évolution toujours assez favorable du solde des navettes, l'emploi des résidents bruxellois reculerait nettement moins (-0,3 % par an) que l'emploi situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. La croissance de l'emploi des résidents flamands et wallons, pour sa part, est semblable à celle de l'emploi situé sur le territoire de la région.

Au cours de la période 2022-2025, et comme cela a été le cas au cours du passé récent, l'emploi des résidents bruxellois progresserait à nouveau plus rapidement (1,2 % par an en moyenne) que l'emploi situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ; il serait également plus dynamique que l'emploi des résidents flamands (1,0 %) et wallons (1,0 %).

Le taux de chômage augmente nettement à court terme, passant de 5,9 % en 2019 à 8,9 % en 2021 en Flandre, de 12,5 à 14,8 % en Wallonie et de 15,5 % à 16,5 % à Bruxelles. Cela correspond à une hausse du chômage sur l'ensemble des deux années 2020-2021 de 101 000 personnes en Flandre, 39 000 personnes en Wallonie et 6 000 personnes à Bruxelles. La hausse bruxelloise plus limitée s'explique par la moindre baisse de l'emploi des résidents bruxellois mais également par le fait que la baisse du solde migratoire externe (suite à la fermeture des frontières belges et européennes durant une partie de l'année 2020) freine relativement plus la croissance de l'offre de travail bruxelloise que celle de la Flandre ou de la Wallonie.

Par la suite, avec la reprise de l'emploi, le taux de chômage diminue dans les trois régions, atteignant en 2025 les niveaux de 13,4 % à Bruxelles, 6,4 % en Flandre et 12,1 % en Wallonie.

Le recul du revenu disponible réel des ménages reste relativement limité en 2020

Malgré l'ampleur du choc économique, le revenu disponible réel des ménages résiste relativement bien en 2020. L'impact sur le revenu disponible est en effet atténué par le mécanisme des stabilisateurs budgétaires automatiques et par des mesures mises en place par les pouvoirs publics (principalement l'élargissement du régime de chômage temporaire, le droit passerelle et les primes compensatoires et de nuisance pour les indépendants). Le revenu disponible réel des ménages reculerait de 1,8 % à Bruxelles, 1,4 % en Wallonie et 2,5 % en Flandre. Le recul plus prononcé en Flandre s'explique notamment par le recul un peu plus marqué de l'activité et de l'emploi et par le poids relativement moins important des salaires publics (non affectés par la crise) dans la masse salariale.

En 2021 et 2022, le rebond du revenu disponible réel est en revanche le plus prononcé en Flandre (respectivement 3,0 % et 2,3 %). Du côté de la Région wallonne, le revenu disponible progresserait de 2,4 % et 2,0 %, tandis que les ménages bruxellois verraient leur revenu disponible réel augmenter de 3,1 % en 2021 (année où l'emploi au lieu de domicile bruxellois recule relativement peu) et 1,9 % en 2022.

Au cours de la période 2023-2025, le revenu disponible réel renouerait avec des rythmes de croissance davantage conformes à ce qui a été observé au cours du passé récent. Il progresserait ainsi de 1,1 % par an en moyenne à Bruxelles, 1,4 % en Flandre et 1,2 % en Wallonie.

Le compte des différentes entités fédérées accuse un net déficit en 2020 qui se réduit en partie par la suite

En 2020, la récession et les mesures de soutien entraînent une forte dégradation des finances publiques belges. Les conséquences budgétaires sont les plus graves pour le gouvernement fédéral et la sécurité sociale, mais la Communauté flamande, la Communauté française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune enregistrent également un déficit historiquement élevé. À

moyen terme, un déficit persiste dans chaque entité fédérée. Ce déficit n'est qu'en partie dû aux séquelles de la crise sanitaire. Il est essentiellement attribuable aux plans d'investissement et à d'autres initiatives budgétaires décidées par les différentes entités fédérées avant la crise sanitaire.

Les « Perspectives économiques régionales 2020-2025 » sont le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et Statistiek Vlaanderen.

Les perspectives régionales esquissent un scénario économique pour les trois régions. Elles consistent en une désagrégation des « Perspectives économiques 2020-2025 » pour l'économie belge publiées en juin 2020 par le Bureau fédéral du Plan. Ces projections nationales sont établies "sur la base d'une politique inchangée", ce qui signifie qu'elles ne tiennent compte que des mesures qui ont été formellement décidées et dont les modalités d'application sont connues avec suffisamment de précision.

L'exercice de désagrégation régionale est généralement réalisé à l'aide de clés de répartition régionale endogènes, c'est-à-dire déterminées par un ensemble d'équations estimées par des méthodes statistiques. Il s'agit donc d'une approche de type « top-down ». Le compte des communautés et régions constitue toutefois une exception. Ce compte est en effet déjà le résultat de l'agrégation des comptes individuels des différentes entités.

En raison de la crise sanitaire, ce scénario est sujet à plus d'incertitudes qu'à l'accoutumée. L'intensité et la durée de la crise restent incertaines, tout comme les conséquences pour l'économie à moyen terme. Les chiffres présentés ici sont tributaires d'une série d'hypothèses, au premier rang desquelles figure celle d'un redémarrage de l'activité économique qui, après le choc négatif de 2020, ne serait pas compromis par de nouvelles mesures de confinement généralisé dictées par une résurgence de la pandémie.

Chiffres-clés de la projection régionale

	2019	2020	2021	2022	2023-2025
1. Produit intérieur brut en volume (1)					
Royaume	1.4	-10.5	8.2	3.3	1.3
Région de Bruxelles-Capitale	1.5	-9.3	7.2	2.6	0.9
Région flamande	1.5	-11.1	8.6	3.6	1.5
Région wallonne	1.0	-10.3	8.0	3.2	1.1
2. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)					
Royaume	2.7	-18.9	18.5	5.8	2.1
Région de Bruxelles-Capitale	3.6	-17.1	17.6	3.7	2.3
Région flamande	2.7	-19.4	18.6	6.6	2.1
Région wallonne	2.2	-19.0	18.8	5.3	2.0
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)					
Royaume	-0.3	-11.8	12.3	2.1	0.3
Région de Bruxelles-Capitale	0.2	-10.8	11.3	1.8	0.3
Région flamande	-0.4	-12.0	12.4	2.2	0.5
Région wallonne	-0.5	-11.9	12.6	2.0	0.1
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)					
Royaume	0.3	-9.0	10.1	1.1	0.7
Région de Bruxelles-Capitale	0.4	-8.0	9.7	1.1	0.5
Région flamande	0.3	-9.4	10.4	1.3	0.8
Région wallonne	0.4	-8.8	9.6	0.8	0.6
5. Emploi intérieur (1)					
Royaume	1.6	-0.6	-1.7	1.4	0.9
Région de Bruxelles-Capitale	1.1	-0.5	-1.4	1.0	0.5
Région flamande	1.8	-0.6	-1.7	1.6	1.0
Région wallonne	1.4	-0.5	-1.7	1.4	0.9
6. Population active occupée (1)					
Royaume	1.6	-0.5	-1.6	1.4	0.9
Région de Bruxelles-Capitale	2.4	0.2	-0.8	1.6	1.1
Région flamande	1.5	-0.7	-1.7	1.4	0.9
Région wallonne	1.4	-0.5	-1.7	1.3	0.9
7. Revenu disponible des ménages (en termes réels) (1)					
Royaume	2.6	-2.1	2.9	2.2	1.3
Région de Bruxelles-Capitale	2.9	-1.8	3.1	1.9	1.1
Région flamande	2.6	-2.5	3.0	2.3	1.4
Région wallonne	2.6	-1.4	2.4	2.0	1.2
	2019	2020	2021	2022	2025
8. Taux de chômage (définition BFP) (4)					
Royaume	8.9	9.9	11.5	10.8	8.9
Région de Bruxelles-Capitale	15.5	15.8	16.5	15.7	13.4
Région flamande	5.9	7.1	8.9	8.2	6.4
Région wallonne	12.5	13.3	14.8	14.0	12.1
9. Taux d'emploi (15-64 ans)					
Royaume	67.8	67.4	66.3	67.2	69.0
Région de Bruxelles-Capitale	59.8	59.8	59.2	59.8	61.2
Région flamande	72.5	72.1	70.8	71.8	73.8
Région wallonne	62.2	61.8	60.8	61.6	63.3
10. Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros)					
Région de Bruxelles-Capitale	-619	-932	-681	-731	-693
Commission communautaire commune	-22	-143	-133	-76	-104
Communauté flamande (5)	537	-5736	-1992	-1714	-1290
Région wallonne	-383	-2006	-1351	-1009	-889
Communauté française	-341	-1604	-873	-611	-650

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Coût salarial net des subventions salariales.

(4) Selon la définition BFP, le chômage (concept administratif) inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(5) Y compris la Région flamande.

Source : Calculs BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen sur base des comptes régionaux (ICN).